



Penthéréaz, le 27 juillet 2022

Administration communale
Rue du Verdet 2
1375 Penthérezaz



Avis à la population

Le 22 juillet dernier, en raison des conditions météorologiques, de l'absence de précipitations et des risques élevés d'incendies, l'Etat de Vaud a décidé d'interdire les feux en plein air et l'usage d'engins pyrotechniques. Cette décision prend effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis.

Privé :

La Municipalité de Penthérezaz **interdit également sur l'ensemble du territoire communal**, l'allumage de feux et l'utilisation d'engins pyrotechniques (fusées, Vésuves, pétards, feux d'artifice et autres engins assimilés y compris pour la Fête nationale) avec effet immédiat.

Manifestation officielle :

Cependant, sous leur responsabilité, les communes et les responsables de manifestations autorisées peuvent organiser des feux du 1^{er} août et des feux d'artifice, pour autant que les emplacements prévus soient suffisamment éloignés des bâtiments, des forêts, des cultures de céréales non moissonnées ou des zones de broussailles susceptibles de s'enflammer. Sont en outre requises des mesures de précaution et la mise en place d'un dispositif de sécurité adéquat. Les manifestations doivent impérativement être placées sous la surveillance des pompiers jusqu'à l'extinction complète des feux.

La Municipalité décidera d'ici la fin de cette semaine si le feu du 1^{er} août et les feux d'artifices sont maintenus ou non.

Merci de votre compréhension !

La Municipalité

